



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2013 N°48
24 septembre 2013

- Décision du 4 septembre 2013 portant délégation de signature
en matière de ressources humaines

P 2

DT Strasbourg

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutheux- B.P. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

Direction Territoriale
de Strasbourg

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

Le Directeur Territorial de Voies navigables de France à Strasbourg,



Vu le Code des Transports,

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n°2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies navigables de France,

Vu le décret n°2013-122 du 6 février 2013 modifiant le décret n°65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat et du corps des dessinateurs (service équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoir en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général de Voies navigable de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée portant délégation de pouvoirs du Directeur Général de Voies navigables de France aux Directeurs Territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du Directeur Général portant délégation de signature aux Directeurs Territoriaux,

Vu la décision du 22 Mars 2013 portant modification de la délégation de pouvoir en matière de ressources humaines,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à **M. Jean-Marie GERVAISE**, Secrétaire Général, à l'effet de :

- Prendre tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les états de frais correspondants, les ordres de missions en dehors du territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicules de service ;
- Prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève ;
- Prendre les décisions d'intérim ;
- Prendre l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la délégation de signature, concernant les personnels ci-dessous :

a : personnels mentionnés au 1° de l'article 4312-3-1 du Code des Transports dans les conditions et limites des délégations de pouvoir accordées au directeur général par arrêté ministériel du 28 décembre 2012 et par arrêtés ministériels des 2 janvier 2013 susvisés ;

b : personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat conformément à l'article 5 du décret du 27 décembre 2012 susvisé ;

c : ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées des bases aériennes de l'Etat conformément au décret du 6 février 2013 susvisé (art L 4312-3-1-2 Code des Transports) ;

d : agents non titulaires et contractuels de droit public (art L 4312-3-1-3 du Code des Transports) ;

e : salariés régis par le code du travail (art L 4312-3-1-4 du Code des Transports) dont les personnes liées par des contrats à durée déterminée.

Article 2 :

Dans la limite de leurs attributions et compétences délégation de signature est donnée aux responsables d'Arrondissements désignés ci-après :

- **M. Bruno DUFOUR**, Chef de l'Arrondissement Territorial de Strasbourg,
- **M. Gilles ESBELIN**, Chef de l'Arrondissement Territorial de Mulhouse,
- **Mme Sylvie VALENTIN**, Chef de l'Arrondissement Fonctionnel,

à l'effet de:

- Prendre tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les états de frais correspondants, les autorisations d'utilisation de véhicules de service et à l'exception des ordres de missions en dehors du territoire national ;

- Prendre l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la décision du 22 mars 2013 portant délégation de signature en matière de Ressources

Humaines, concernant les personnels indiqués à l'article 1et relevant de l'Arrondissement Territorial.

Article 3 :

Dans la limite de leurs attributions et compétences délégation de signature est donnée aux chefs de subdivisions désignés ci-après :

- **M. François DIDIOT**, chef de la Subdivision de Sarreguemines-Mittersheim, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. François DIDIOT, à **M. Roland SCHOLTZ**, adjoint,
- **M. Bernard SINGER**, chef de la Subdivision de Saverne et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard SINGER, à **M. Didier WAECKEL**, adjoint,
- **M. Jérémie LEYMARIE**, chef de la Subdivision de Strasbourg, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérémie LEYMARIE, à **M. Denis HIRSCHFELL**, adjoint,
- **M. Dominique LAROSE**, Chef de la Subdivision de Colmar, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique LAROSE, à **M. Eric BOUQUIER**, adjoint,
- **M. Patrick PARAGE**, Chef de la Subdivision de Mulhouse-Belfort, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick PARAGE, à **Mme Mireille BIEHLER**, adjointe,
- **M. Patrick WEBER**, adjoint au subdivisionnaire de Gambsheim,

à l'effet de signer les états de frais correspondants aux déplacements professionnels des agents.

Article 4 :

Dans la limite de leurs attributions et compétences délégation de signature est donnée aux chefs de subdivisions, chefs de parcs et responsables de cellule désignés ci-après :

- **M. François DIDIOT**, chef de la Subdivision de Sarreguemines-Mittersheim, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. François DIDIOT, à **M. Roland SCHOLTZ**, adjoint,
- **M. Bernard SINGER**, chef de la Subdivision de Saverne et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard SINGER, à **M. Didier WAECKEL**, adjoint,
- **M. Jérémie LEYMARIE**, chef de la Subdivision de Strasbourg, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérémie LEYMARIE, à **M. Denis HIRSCHFELL**, adjoint,
- **M. Dominique LAROSE**, Chef de la Subdivision de Colmar, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique LAROSE, à **M. Eric BOUQUIER**, adjoint,
- **M. Patrick PARAGE**, Chef de la Subdivision de Mulhouse-Belfort, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick PARAGE, à **Mme Mireille BIEHLER**, adjointe,
- **M. Patrick WEBER**, adjoint au subdivisionnaire de Gambsheim,
- **M. Robert SCHNEIDER**, Chef du Parc de Strasbourg,
- **M. Jean-Pierre SCHUCK**, Chef du Parc de Mulhouse,
- **M. Jean-Paul SPITZER**, Responsable de la cellule missions transversales et expertises,
- **Mme Olivia SCHILT**, Responsable de la cellule Eau et Environnement,
- **M. Vincent SPEISSER**, Responsable de la cellule Etudes et Travaux - Rhin et Canaux,
- **M. Marc LEBEAU**, Responsable de la cellule Polders et Travaux neufs,
- **Mme Olivia RENARD**, Responsable de la cellule Exploitation - bureau d'Etudes de l'Arrondissement Territorial de Strasbourg,
- **Mme Laurence COLAS**, Responsable de la cellule Coordination Système d'information,
- **M. Jean-François GRASSER**, Responsable du bureau administratif de l'Arrondissement Territorial de Strasbourg,

- **Mme Patricia FROGER**, Responsable du bureau administratif de l'Arrondissement Territorial de Mulhouse,
- **Mme Florence VALLOT**, Responsable du bureau Maîtrise d'Ouvrage et de la cellule d'Appui à la Maintenance de l'Arrondissement Territorial de Mulhouse ,
- **M. Gilles STEYERT**, Responsable affaires Juridiques et Domaniales,
- **Mme Nathalie MUSSARD**, Responsable Ressources Humaines,
- **Mme Dominique MAILLE-ZERLAUD**, Responsable Informatique,
- **Mme Audrey CAGLIARI**, Responsable Gestion-Programmation,
- **Mme Simone HUSS**, Responsable Conseil de Gestion, Communication et Archives
- **M. Eric SCHMITT**, Responsable Mission Pilotage et Maîtrise d'Ouvrage,
- **M. Jean-Marc RUL**, Responsable Gestion Crédits de l'Arrondissement Territorial de Strasbourg,

à l'effet de prendre l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la décision du 22 mars 2013 portant délégation de signature en matière de Ressources Humaines, concernant les personnels indiqués à l'article 1et relevant de leur cellule, bureau et parc respectif.

Article 5 :

Dans la limite de leurs attributions et compétences délégation de signature est donnée aux cadres d'astreinte désignés ci-après :

M. GERVAISE Jean-Marie
Mme HUSS Simone
Mme MUSSARD Nathalie
M. STEYERT Gilles
Mme CAGLIARI Audrey
M. FONTAINE Jean-Luc
Mme VALENTIN Sylvie
M. SCHMITT Eric
Mme SCHILT Olivia
M. LEBEAU Marc
M. SPEISSER Vincent
M. DUFOUR Bruno
M. LEYMARIE Jérémie
M. DIDIOT François
M. SINGER Bernard
Mme RENARD Olivia

M. ESBELIN Gilles
M. PARAGE Patrick
M. LAROSE Dominique
Mme VALLOT Florence

à l'effet de prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève .

Article 6 :

La délégation de signature du 04 Juin 2013 est abrogée.

Le Directeur Territorial,

Signé

Guy ROUAS